



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Akiyama Holding and Finance SA**, 1700 Fribourg
2. Date du prononcé de dissolution: 23.05.2014
3. Suspension de faillite: 02.07.2014
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 21.07.2014
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: Prise et gestion de participations dans des sociétés suisses et étrangères, ainsi que l'acquisition et la cession de tous droits incorporels.  
(réf. secteur II)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut  
1700 Fribourg

01601621

